

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de  
L'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis  
Séance du 8 décembre 2016**

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures :	ASSE Abdallah, représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés, CORNU Sophie, représentant une organisation représentative de salariés, DEBACKER Francis représentant la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole SAYDON Laurence, représentant un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc JAOUEN Magali LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle BONDUELLE Alexandre CHAMPAGNE Philippe KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique ZWINGELSTEIN Marie
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	EDART Cédric LESUEUR Denis RUTKOWSKI Pascal
Collège des Usagers	D'ETTORE Marjoline BOUTON Benjamin TRIOUX Anthony VERRIELE Claire
Membres de droit	M. le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant M. le Directeur Général des Services Mme l'Agent Comptable
Membres invités	BARBIER Franck, Vice-Président de la CoFVU HARMAND Souad, Vice-Présidente du CA POIRRIEZ Vincent, Vice-Président délégué aux affaires juridiques, SIGUOIRT Laurent, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines VAGANAY François, Directeur Général des Services Adjoint VARAGO Manuel, responsable administratif de la direction générale, pour compte-rendu
Ont donné pouvoir	COLSON Aurore à DEBACKER Francis CHOEL Jean-Pierre à LAGAE Véronique MANUSSET Héric à SAYDON Laurence PAILLOUS Françoise à ARTIBA Abdelhakim GUERRA Thierry-Marie à COUTELLIER Daniel BOUCHART Franck à BONDUELLE Alexandre KRAS Anne Marie à CHAMPAGNE Philippe (18h00) EDART Cédric à LESUEUR Denis (18h00) TURPIN WINTER Hélène à ZWINGELSTEIN Marie

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 05.

Il présente aux conseillers l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Approbation des sorties d'inventaire
- Approbation de la demande de subvention au titre du CPER 2015-2020- programme ELSAT.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2016

Monsieur le Président présente le compte rendu. Il propose une modification en page 2 : au lieu de «*Néanmoins, il est prévu une communication officielle de l'établissement par voie de presse.* » ; remplacé par les mots : «*Néanmoins, un communiqué de presse sera préparé pour expliciter la position de l'établissement. Le Président annonce que ce point sera à nouveau évoqué en fin de séance en questions diverses.* »

Sous ces réserves : Vote : **Adopté à l'unanimité**

### BUDGET INITIAL 2017

Monsieur le Président présente les grands équilibres du budget 2017 élaborés dans un souci de soutenabilité financière :

- Ouverture de postes d'enseignants qui avaient été gelés les années précédentes
- Lancement des appels à projet
- Investissements dans le cadre du plan Campus et du projet ELSAT 2020.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Olivier HESPEL, directeur des affaires financières qui présente le budget selon le plan suivant.

#### **I) ELEMENTS DU CONTEXTE BUDGETAIRE EXTERNES ET INTERNES**

La prévision de dotation de l'Etat est évaluée à 82 400 000 euros, Soit + 500 000 € par rapport à la dotation 2016.

Cette proposition est mesurée et ne saurait faire courir de risques à l'établissement dans un contexte de rigueur budgétaire toujours annoncé.

Le budget s'inscrit dans les orientations et axes prioritaires définis par le Conseil d'Administration du 12 juillet 2016 :

- La maîtrise de la bonne affectation des Ressources Humaines et des dépenses de masse salariale ;
- Dans le cadre de la Formation Continue et la Formation par Apprentissage, l'objectif de l'augmentation du Chiffre d'affaire de 20% sur la durée du contrat quinquennal ;
- Dans le cadre de la Recherche, la gestion des contrats dans les temps impartis avec élaboration de coûts de revient différenciés ;
- La maîtrise des dépenses et des coûts généraux ;
- Le financement des projets d'investissement.

#### **II – LA METHODE POUR CONSTRUIRE LE BUDGET**

En introduction, monsieur Olivier HESPEL rappelle que, à l'instar du budget précédent, le budget 2017 est élaboré dans le cadre règlementaire de la Gestion Budgétaire et Comptable publique (GBCP) impliquant notamment le vote du budget selon trois types d'enveloppes : autorisations d'engagement (AE), crédits de paiement (CP) et recettes encaissées (RE).

Il rappelle également que les commissions du conseil académique ont réparti les enveloppes destinées à la formation et à la recherche (hors masse salariale Etat transférée), respectivement 3 095 000 euros et 1 000 000 euros.

Il présente ensuite les éléments à retenir forgeant les grands équilibres :

- l'engagement juridique initial prévu pour plus de 24 millions d'euros d'Autorisations d'Engagement (AE) concernant la construction des bâtiments ITD – IIM dans le cadre du Plan Campus, opération intégralement financée par l'Etat (19Ms d'euros) et la Région (6 Ms d'euros) au gré des justificatifs financiers qui seront transmis. Cette opération spécifique, en raison du décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements attendus, occasionnera une variation négative de la trésorerie en 2017 de 900 000 € ;
- un prélèvement sur le fonds de roulement de plus de 4 millions d'euros qui servira notamment à alimenter les projets d'établissement ;
- l'opération ELSAT 2020 (cofinancement Etat/Région/FEDER) qui dans le cadre des opérations budgétaires et pour compte de tiers augmentent les volumes d'Encaissements et de Crédits de Paiement pour plus de 7,5 millions d'euros par rapport à 2016 ;
- La mobilisation des moyens de l'établissement dans le cadre de la **sécurité des CAMPUS** pour assurer le contrôle d'accès et l'encadrement des manifestations diverses soit **150 000 € environ en 2017**.

Monsieur Olivier HESPEL poursuit en mettant en exergue les opérations pluriannuelles du Plan Pluriannuel d'Investissement.

- La construction du bâtiment ITD-IIM d'un montant de 25 028 000 euros est un projet assis sur financements essentiellement externes mais nécessitent des avances de trésorerie de la part de l'établissement (décaissements antérieurs aux encaissements)
- La rénovation des bâtiments Watteau d'un montant de 2 500 000 euros et Froissart d'un montant de 2 545 000 euros, ne sont assis sur aucun financement externe mais sur un prélèvement sur le fond de roulement pour le montant de l'opération. Ces opérations diminueront d'autant le niveau de la trésorerie à échéance de leur réalisation.

A propos de ces opérations pluriannuelles, monsieur Olivier HESPEL évoque les ressources fléchées des opérations pluriannuelles, dont les caractéristiques ont été votées par le conseil le 15 octobre 2015, en attirant l'attention des conseillers sur le tableau 8 de la page 10 du document du budget soumis au vote.

Ce tableau permet, pour toutes les recettes qualifiées de fléchées, de regarder leur impact sur la trésorerie pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Ce tableau est important pour suivre ensuite la décomposition de la trésorerie et l'impact de ce type de ressources.

Monsieur Olivier HESPEL continue son exposé par la présentation des éléments suivants :

- tableau des autorisations budgétaires en autorisation d'engagement et en crédits de paiement.

Ce tableau permet au CA de se prononcer sur 3 catégories d'enveloppes :

- d'abord l'enveloppe globale des Autorisations d'Engagement (AE) par masse ou enveloppe budgétaire (Personnel, Fonctionnement, Investissement). Ce niveau global a un caractère limitatif ;
- ensuite l'enveloppe globale des Crédits de Paiement (CP) également par masse ou enveloppe budgétaire (Personnel, Fonctionnement, Investissement). Ce niveau global a un caractère limitatif. L'établissement ne pourra jamais payer plus que ce qui est ouvert dans ces 3 masses ou enveloppes sur l'année en question ;
- Enfin, l'estimation annuelle du niveau de recettes encaissées selon qu'elles soient globalisées ou fléchées (cf. explications précédentes) ;  
Le solde est égal au total des prévisions d'encaissement – le total des prévisions de paiement (CP).  
En 2017 le solde est déficitaire de 2 104 787 €.

- Encaissements par destination et origine de fonds.
- insertion d'opérations non budgétaires - les opérations au nom et pour le compte de tiers (P.6 du livret. Non retracées au budget mais opérations ayant des conséquences pour l'agent comptable).

- Le tableau de l'équilibre financier. Ce tableau permet au CA de se prononcer sur la variation de trésorerie engendré par deux éléments :
  - le solde budgétaire tiré de la différence volume global d'encaissements estimé en 2017 – volume global de paiement estimé 2017. Pour rappel, solde égal à – 2 104 787 € (opérations budgétaires) ;
  - les opérations au nom et pour le compte de tiers (opérations comptables) ;
 Il permet de visualiser également la source de la variation (trésorerie globalisée ou fléchée). En 2017, si la trésorerie varie négativement de 2 194 787 €, alors qu'elle est abondée par la variation positive de trésorerie liée aux contrats fléchés (+ 433 198 €).
- la construction du plan de trésorerie 2017 du rythme des encaissements et décaissements infra-annuels de l'établissement en 2017  
 Le solde final prévisionnel de la trésorerie au 31/12/2017 recoupe le montant de variation négative de 2 194 787€ identifié dans le tableau équilibre financier + le solde initial au 01/01/2017.

Monsieur Olivier HESPEL présente enfin les grands équilibres financiers prévus pour le budget 2017.

- Le total des dépenses se monte à 123 609 492 € répartis selon 3 masses :
  - personnel = 87 879 606 €
  - fonctionnement = 25 897 019 €
  - investissement = 9 832 867€
- Le total des recettes se monte à 117 039 901 € :
  - fonctionnement (section 1) = 114 147 483 €
  - investissement (section 2) = 2 892 418 €
- l'appréciation des équilibres du budget en droits constatés par :
  - le résultat = recettes de section de fonctionnement – dépenses section de fonctionnement = 370 858 €  
 (équilibre positif de la section de fonctionnement : indispensable et réglementé par décret)
  - le financement de la section investissement (9 832 867 €) par :
    - > les subventions d'investissement annuelles = 2 892 418 €
    - > le prélèvement sur le FDR (Fonds de Roulement) = 4 619 591 €
    - > la CAF (Capacité d'Auto-Financement) = 2 320 858 €

Monsieur le Président remercie monsieur HESPEL. Avant de laisser la parole aux conseillers, il évoque la constitution d'un groupe de travail sur les investissements en lien avec le projet d'établissement, pour l'harmonisation architecturale des campus. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec cette démarche.

Monsieur LEVEL intervient pour demander si le budget 2017 intègre les moyens nécessaires à la mise en place du projet d'établissement.

Monsieur le Président lui répond que la réflexion doit être collective, et elle peut s'effectuer à moyens constants en tirant profit des réflexions connexes actuellement en cours et déjà financées (par exemple avec les travaux actuels de mesdames LAUDATI et CHOMARAT).

Dans l'hypothèse où des besoins se feraient jour en cours d'exécution budgétaire, le conseil sera sollicité pour se prononcer sur un budget rectificatif.

Monsieur le Directeur Général des Services complète en disant que même si l'établissement dispose d'un fonds de roulement important, il n'est néanmoins pas possible de faire des provisions dans l'immédiat car les coûts induits par le projet ne sont pas encore identifiés avec précision. Le modèle économique va se construire au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Madame HARMAND, Vice-Présidente du conseil d'administration, rappelle la feuille de route du projet : en septembre 2018, une phase transitoire va être mise en place, et en septembre 2020, le projet sera en application dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Le budget suivra ce calendrier, aidé par un groupe de travail chargé de faire des propositions pour le modèle économique du projet.

Monsieur ASSE prend la parole pour féliciter l'université pour sa bonne gestion financière qui lui donne des marges de manœuvre pour agir. Il demande si le prélèvement sur le fonds de roulement permet à l'université d'investir sans attendre ou être liée à des financeurs extérieurs.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que les financeurs ne donnent jamais de financement si l'université n'est pas déjà capable d'apporter une partie de fonds propres dans le projet.

En l'absence d'autres questions, monsieur le président propose de passer au vote sur les éléments suivants :

1/ les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, les opérations pluriannuelles, la situation patrimoniale,

**Vote : adoption à l'unanimité**

2/ la participation des composantes de formation aux coûts de la formation continue et par apprentissage

**Vote : adoption à l'unanimité**

3/ plafond des emplois 2017

Monsieur le Directeur Général des Services apporte des précisions sur le plafond des emplois qui est soumis au vote. Il indique que les 1 172 emplois exprimés en équivalent temps plein travaillés ne sont pas tous financés par l'Etat. La création de 5 emplois financés sur ressources propres correspond à l'opération ELSAT.

**Vote : adoption à l'unanimité**

Monsieur DUQUENNOY prend la parole pour demander si le seuil de 500 euros hors taxes qui fait entrer une dépense dans la section d'investissement, va être revu.

Monsieur LEVEL indique que le seuil est très restrictif pour les disciplines scientifiques. Il plaide pour un seuil de 800 euros hors taxes.

Monsieur le Directeur Général des Services lui répond que les difficultés pour équilibrer la section de fonctionnement par rapport à la section d'investissement empêchent de revoir ce seuil, des études sont néanmoins en cours sur le sujet.

#### BILAN SOCIAL 2015

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines qui présente le bilan social de l'établissement de l'année 2015. Il remercie les acteurs qui ont permis d'élaborer ce bilan grâce au système d'information de l'établissement, et laisse madame GIRARD présenter la synthèse du bilan social.

Elle évoque tout d'abord que le bilan social de l'établissement a été élaboré en fonction des données nationales contenues dans le bilan social du Ministère.

Elle présente les nouvelles informations contenues par rapport à l'ancienne édition, notamment l'introduction d'un chapitre 4 relatif à la formation professionnelle depuis 5 ans.

Madame GIRARD relate ensuite les remarques formulées par le Comité Technique, notamment au chapitre V (Créer un tableau récapitulatif en nombre sur les 5 dernières années des visites dans le cadre de la surveillance médicale particulière), et au Chapitre VI (Présenter un récapitulatif chiffré de l'activité des missions/entretiens de l'assistante sociale et du psychologue du travail). Ces évolutions seront intégrées dans le préparation du bilan social 2016.

Elle présente ensuite les chiffres clefs du bilan social 2015 : 1 187 personnels sont en poste à l'université dont 653 personnels enseignants, et 534 personnels administratifs. 50% exercent dans le secteur de la formation, 24% dans le secteur de la recherche, et 26% dans les services communs. Le taux de féminisation est de 45% ; taux inférieur au taux national qui est de 51,4%.

Elle indique enfin que le bilan social sera publié sur le site internet de l'université, ainsi que sur l'intranet.

Madame ZWINGELSTEIN, à l'appui de la page 127 du bilan, demande à quel moment aura lieu le retour d'une délégation d'enquête du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui a eu lieu au sein de la composante de recherche IEMN- DOAE ?

Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines lui répond que ce retour sera visible dans le bilan social 2016, puisque cette enquête a été réalisée en 2016. Le retour a déjà été fait au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

En l'absence d'autres questions,

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### PROJET D'INITIATIVE D'EXCELLENCE- IDEX

Monsieur le Président informe les conseillers que le projet IDEX a été à nouveau déposé le 28 novembre sous la conduite de l'université de Lille 3.

L'université doit s'engager en tant que partenaire afin de pouvoir répondre aux appels à projet, si le projet est retenu par le Ministère.

L'engagement est un engagement de valorisation à hauteur de 25% des moyens humains de l'université en recherche, soit 22 millions sur 4 ans.

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer l'engagement avant le 16 décembre 2016.

Monsieur LEVEL intervient pour affirmer que l'université mérite plus d'attention de la part des porteurs du projet par rapport aux engagements précités.

Monsieur le Président est tout à fait d'accord avec ce point de vue et assure les conseillers qu'il défend toujours les atouts de l'université devant les différents partenaires institutionnels.

Il informe le conseil qu'aucun partenaire n'a reçu le dossier de candidature à l'IDEX, l'engagement demandé est donc fait sans visibilité mais aucun partenaire ne peut renoncer à l'être sous peine de voir le dossier refusé.

Monsieur COUTELLIER estime qu'après la date de dépôt du dossier, chaque partenaire doit avoir accès au dossier.

Madame ZWINGELSTEIN exprime ses réserves sur ce manque d'information, surtout face au fait qu'il est demandé de signer l'engagement de façon imminente.

Madame HARMAND indique qu'il n'y a pas de risque à s'engager car il n'y a pas d'engagement financier direct de la part de l'université.

**Vote : 29 pour  
1 abstention**

#### VALIDATION DES ELEMENTS D'INFORMATION POUR LE PORTAIL NATIONAL « TROUVER MON MASTER »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire qui présente le dispositif.

Il invite les conseillers à se munir du tableau de synthèse des remontées d'information des composantes de formation.

Il présente le contexte : le législateur va introduire des modifications au code de l'éducation pour permettre à tout étudiant titulaire d'une licence d'accéder à un master tout introduisant une sélection en première année et en deuxième année pour certains domaines de formation comme le droit. Le Recteur devra proposer une inscription dans l'université dans laquelle l'étudiant a obtenu sa licence, et deux inscriptions dans une autre université de la région considérée.

Pour accompagner cette réforme, le Ministère va mettre en place un site internet intitulé « trouver mon master.gouv.fr ». Pour ce faire, le Ministère a demandé aux établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes de master de renseigner des informations sur les capacités d'accueil et les modalités d'accès aux masters.

Sur le calendrier, le Ministère impose un vote du conseil d'administration (et de la commission de la formation) entre le 15 décembre 2016 et le 15 janvier 2017.

Compte tenu que les réunions de ces instances sont déjà fixées, Monsieur le Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire propose au conseil de valider le tableau précité et que l'établissement transmette ces informations lorsque la loi sera promulguée.

Madame KRAS intervient pour relever des erreurs dans les masters assurés par l'Institut d'Administration des Entreprises-IAE. Elle demande que les modalités d'analyse des dossiers de candidature au master de l'IAE comprennent comme critère la vérification de la cohérence entre la formation, les compétences et le projet professionnel.

Monsieur DUQUENNOY intervient à son tour pour évoquer des redondances pour les masters à l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes (ISTV).

Monsieur le Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire propose d'adapter le tableau aux parcours, et de recevoir les modifications exprimées en séance.

Monsieur le représentant du Recteur informe le conseil que le service d'orientation et d'information du Rectorat sera chargé de gérer les demandes des étudiants, et non pas le service de l'enseignement supérieur.

Monsieur LEVEL intervient pour exprimer ses inquiétudes sur les capacités de ce service à gérer le processus.

Monsieur le Président demande aux conseillers de voter sur le tableau ainsi modifié et sur la transmission des informations lorsque la loi sera promulguée.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### CAMPAGNE D'EMPLOI 2017

Monsieur le Président introduit le point en informant le conseil des priorités affichées : ouverture d'un poste pour la sécurité, un poste d'assistante sociale, et de postes pour permettre les promotions.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines qui présente tout d'abord la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs.

Monsieur LEVEL intervient au sujet d'un poste de professeur à l'ISTV sections 25/63 du conseil national des universités. Il exprime ses réserves sur cette manière de faire particulière et souhaite un vote individuel poste par poste.

Les conseillers dans leur ensemble souhaitent voter le tableau globalement.

**Vote : adoption à l'unanimité**

Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines présente ensuite la campagne d'emploi des personnels BIATSS.

Il met en lumière les postes ouverts au titre des travailleurs en situation de handicap.

Monsieur ASSE félicite l'établissement pour cette politique d'intégration des travailleurs en situation de handicap

Monsieur RUTKOWSKI prend la parole pour évoquer les situations où les personnes ne se déclarent pas en situation de handicap par peur d'être stigmatisées.

Madame RENAUX demande dans ce cadre si la mise en conformité des bâtiments sera assurée pour l'ensemble des campus.

Monsieur le Président lui répond que l'établissement s'est engagé dans un plan de mise en conformité sur 6 ans.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**CONVERSION DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL EN DECHARGE D'ENSEIGNEMENT.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président délégué aux affaires juridiques qui présente le dispositif.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES CONSEILS AU SEIN DU CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION**

Monsieur le Président donne la parole à madame TRUFFERT qui explique aux conseillers les modalités de vote. Il convient de désigner respectivement 6 représentants des enseignants et 5 représentants des étudiants parmi les candidatures reçues parmi les conseillers élus aux conseils de l'université.

Les conseillers procèdent au vote par bulletin secret au scrutin plurinominal.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

ENSEIGNANTS-CERCHEURS ET ENSEIGNANTS		USAGERS ETUDIANTS	
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR : 6	NOMBRE DE VOIX	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR : 5	NOMBRE DE VOIX
BONDUELLE ALEXANDRE	13	BOUTON BENJAMIN	4
DELEVAQUE FRANCK	12	CHATELEE LAURENE	4
RICHARDOT VALERIE	12	MUSY SHANNON	4
CHAMPAGNE PHILIPPE	11	THELLIEZ-HUGODOT SIMON	4
DAMBRINE MICHEL	10	KONATE ABDOULAYE Z	3
<b>AU TIRAGE AU SORT :</b>			
SENECHAL OLIVIER	8		

**PLAN « BU OUVERTE » DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION**

Monsieur le Président donne la parole à madame TRUFFERT qui expose le plan ayant pour objet d'offrir des services et des horaires d'ouverture étendus en application du plan national impulsé par le Ministère de l'enseignement supérieur.

Elle indique comme éléments statistiques qu'entre 18 heures et 20 heures, la fréquentation oscille entre 30 à 40 étudiants par site en moyenne. Elle met l'accent sur le rôle du service commun d'accueil des étudiants dans un esprit de mutualisation des services de l'université.

Monsieur RUTKOWSKI prend la parole pour dire qu'il a pris l'avis des étudiants présents à la bibliothèque, et que les étudiants utilisateurs de la bibliothèque approuvent totalement l'extension des horaires d'ouverture car cela correspond à un besoin.

Monsieur LESUEUR exprime les raisons de son vote contre : le projet n'a pas été présenté au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

**Vote : 29 pour  
1 contre**

**PRESENTATION DES COMPTES 2015 DE VALUTEC**

Monsieur le Président donne la parole au directeur de VALUTEC monsieur Jean-Pierre CARTELLINI, qui présente le bilan d'activité 2015 de la filiale de l'université.

	2015
Production	1 591 943 €
Investissements	27 831 €
Résultat net	5 077 €

Monsieur LEVEL demande quelle est la part du capital détenu par l'université.

Monsieur Jean-Pierre CARTELLINI répond que l'université détient 67% du capital. Il explique que cette majorité empêche la société d'être éligible à certains projets de développement.

Monsieur ASSE intervient pour demander si le matériel de VALUTEC appartient à VALUTEC ou à l'université ? Est-il toujours compétitif ?

Monsieur Jean-Pierre CARTELLINI répond que les équipements présents à l'origine de la création de la filiale en 1999 appartiennent à l'université, comme par exemple la catapulte ou le banc de freinage obtenus grâce à des fonds européens de l'époque.

Le renouvellement des équipements revient à VALUTEC sur fonds propres,

Monsieur ASSE remercie Monsieur Jean-Pierre CARTELLINI et complète ses propos en demandant quelle est la stratégie que doit adopter l'université compte tenu de l'évolution des technologies et du marché vis-à-vis de sa participation majoritaire au capital social de VALUTEC.

Madame la Vice-Présidente du conseil d'administration précise que le renouvellement des équipements grâce à des financements de la Région Haut de France n'est pas possible compte tenu de cette majorité.

Plus largement, une étude sur l'écosystème de la valorisation de la recherche est en cours par un cabinet d'audit dans le but de mieux identifier les acteurs qui se sont multipliés pour les entreprises (Transalley, I- Trans, Valutec, l'IRT) et de construire un guichet unique.

Monsieur LEVEL demande si l'université doit devenir minoritaire, est-ce par augmentation du capital ou par revente des parts sociales ?

Madame la Vice-Présidente du conseil d'administration lui répond que le cabinet d'audit étudie toutes les possibilités, notamment celle d'une participation des personnels au capital social.

#### EXEMPTION DE LA CONSOLIDATION DES COMPTES DE VALUTEC

Monsieur le Président donne la parole à Madame l'Agent Comptable. Elle explique que le décret n°86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et portant dispositions diverses relatives à l'établissement des comptes annuels, impose que les comptes de la filiale de l'université soient consolidés avec ceux de l'université dès lors que l'ensemble des entités concernées dépasse au moins deux des trois critères mentionnés à l'article L. 123-16 du code de commerce à savoir :

- a) Nombre moyen de salariés permanents : 250 ;
- b) Montant hors taxes du chiffre d'affaires : 30 000 000 euros ;
- c) Total du bilan : 15 000 000 euros.

Au moins deux de ces critères sont remplis ; cependant, l'article L 233-19 du code du commerce permet d'exempter l'université de la consolidation des comptes avec sa filiale dès lors que la filiale ne représente

qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif défini à l'article L. 233-21 de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble.

Tel est le cas lorsque l'on compare les comptes des deux entités. Il est donc proposé au Conseil d'Administration de ne pas consolider les comptes de l'Université avec ceux de sa filiale VALUTEC pour l'exercice 2016.

L'université mentionnera les comptes de la société VALUTEC dans l'annexe de ses comptes annuels.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### APPROBATION DE L'AVENANT N°19 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU C3T PAR VALUTEC

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services adjoint qui présente la convention. Il explique que cet avenant est rendu nécessaire dans l'attente de la refonte de l'écosystème général de la valorisation des activités de recherche.

Monsieur le Président confirme la nécessité de réfléchir à un nouveau éco-système, eu égard notamment aux remarques de la chambre régionale des comptes et au projet d'établissement.

L'avenant fixe le montant du loyer dans les conditions de l'année précédente.

Monsieur LESUEUR intervient pour indiquer à propos de l'article 2 que les barres d' Hopkinson ont quitté le C3T pour le bâtiment Cisit depuis juillet 2013. Il s'interroge donc sur l'utilité de maintenir une assurance à la charge de Valutec.

Monsieur RUTKOSWKI répond en indiquant que le montant des assurances indiqué dans la convention prend en compte ce fait.

Les conseillers conviennent donc de retirer les mots « et à l'atelier Barres d'Hopkinson » dans l'article 2 de la convention.

**Vote : sous cette réserve, adoption à l'unanimité**

#### CREANCES IRRECOUVRABLES- REMISE GRACIEUSE

Monsieur le Président donne la parole à Madame l'Agent Comptable qui présente le tableau d'un montant de 9 954,39 euros, et une remise gracieuse d'un montant de 268 euros.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### SORTIES D'INVENTAIRE

Monsieur le Président donne la parole à Madame l'Agent Comptable qui présente le tableau des matériels obsolètes et des matériels donnés à des associations, pour un montant global de la valeur d'acquisition de 535 129,25 euros.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'UNIVERSITE AU SEIN DE L'ASSOCIATION TECHNOPOLE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Stéphane MEURIC, Directeur du technopole Transaley. Il présente l'historique de l'association créée en 2009 ;

Les statuts de l'association prévoient que la présidence est assurée par le président de l'université en qualité de titulaire. Il convient également de désigner un suppléant.

Monsieur le Président se propose et avec lui en qualité de suppléante, madame HARMAND Vice-présidente du conseil d'administration.

**Vote : adoption à l'unanimité**

Monsieur le Président remercie le conseil et invite monsieur Stéphane MEURIC à faire un point d'information sur l'avancée du technopole. Il indique notamment que l'année 2017 sera marquée par l'agrandissement de l'incubateur et de la pépinière d'entreprise car les capacités d'accueil sont atteintes. 16 entreprises sont actuellement présentes, l'objectif est d'en accueillir 38 à la fin de l'année 2017. Egalement, une plateforme emploi sera mise en place avec Pole emploi et l'APEC (association pour l'emploi des cadres) afin d'être au plus près des besoins des entreprises en matière de formation et de recrutement. Un projet de développement de la recherche pour les PME du territoire est également en route, ainsi qu'un projet de développement de l'évènementiel.

Monsieur le Président remercie monsieur MEURIC pour sa présentation.

#### COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE SA DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services adjoint qui présente les tableaux des actes pris par le président en application de la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le conseil. Il précise qu'il s'agit d'un retour d'information rendu obligatoire par la loi qui ne fait pas l'objet d'un vote.

#### APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ELSAT 2020 BY CISIT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Jean-Christophe POPIEUL qui présente le projet ainsi que les subventions sollicitées dans le cadre du CPER 2015-2020 – pour le Programme 2015- 2016 – ELSAT 2020 by CISIT conformément au plan global de financement ci-dessous :

ELSAT 2020 en 2 grandes PHASES	ETAT Ministère Recherche	ETAT Ministère Industrie	Région Hauts de France	FONDS PROPRES	FEDER	Dynamique projets
2015/2017	1 260 000 €	650 000 €	3 863 000 €	1 016 000 €	7 000 000 €	7 910 000 €
2018/2020	1 240 000 €		3 137 000 €	1 524 000 €		

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### DIFFUSION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL SUR LE SITE INTERNET DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services adjoint qui présente la demande d'un syndicat étudiant de voir les comptes rendus des instances de l'université publiés sur le site internet (en sus de la publication déjà effective sur les espaces numériques de travail personnel et étudiant).

Il précise qu'aucun texte n'oblige les établissements d'enseignement supérieur à procéder à une telle publication.

Madame HARMAND ajoute que le conseil académique s'est déjà prononcé contre la diffusion de ses comptes rendu de séance sur internet.

**Vote : 29 contre  
1 abstention**

#### INFORMATION SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Président introduit le sujet du projet de l'établissement de se transformer en université polytechnique. Une rubrique sur l'espace numérique de travail intitulée « notre future université » est mise en place pour informer l'ensemble de la communauté universitaire de l'avancée des travaux.

Il donne la parole à madame HARMAND qui explique la constitution des groupes de travail. Une attention particulière a été portée sur le respect d'une proportion de 30% de membres élus aux différentes instances par rapport aux autres personnels et étudiants faisant partie de l'établissement.

Quatre groupes sont donc chargés de réfléchir sur le projet :

1. formation humanités
2. formation sciences et technologies
3. recherche humanités
4. recherche sciences et technologies

Les travaux sont menés selon un processus itératif en application d'un cahier des charges défini par la gouvernance.

Chaque groupe mène ses travaux, et les conclusions respectives seront croisées dans une réunion plénière des quatre groupes.

La feuille de route donnée est la suivante :

En janvier 2017, une phase de planification des réunions de groupes, et une phase de mise en place de sous-groupes de travail pour affiner la mise en place opérationnelle des conclusions des groupes, En février 2017, une phase de mise en place de groupes ressources humaines, gouvernance, et modèle économique.

L'objectif est de pouvoir transmettre en mars 2017 au Ministère une première proposition qui fixera la structure générale du projet.

En cas de retour positif, la première promotion INSA Hauts de France pourra émerger en septembre 2018 et la mise en place totale du projet sera faite pour septembre 2020.

Madame HARMAND relate que les premiers travaux ont débutés le 30 novembre dans chacun des quatre groupes.

« Dans le groupe recherche humanités, la réflexion a porté sur l'émergence de mots-clefs permettant de fédérer les différents axes de recherche. Deux groupes de mots-clefs sont apparus « sciences et industrie de la création » articulés autour des notions de conception, écriture, arts, représentation, imaginaire; et « territoires, pouvoir et valorisation » articulés autour des notions d'identité, de coopération, risques et organisations».

La réflexion s'est poursuivie sur les traits d'union entre ces axes : la mobilité (circulation, urbanisme) et l'aménagement du territoire.

La structuration n'a pas été évoquée, mais l'ambition est de devenir une unité mixte de recherche dans les 5 ans.

Dans le groupe formation humanités, il est apparu que les formations font partie de certains réseaux au plan national (IAE, IPAG) : la marque IAE doit être renforcée notamment par l'adossement à la recherche.

La réflexion a concerné la mise en place de synergies et d'un portail des licences afin que le bachelier entrant puisse construire son parcours entre des unités d'enseignement majeures, des unités mineures, et des unités de découverte. Ce portail pourrait concerner tous les domaines de formation.

Monsieur BARBIER, Vice-président de la commission de la formation intervient pour mettre en lumière que ces deux groupes ont fait émerger le design comme champ de développement. Des écoles extérieures se montrent intéressées par le développement de ce projet, y compris les établissements d'enseignement supérieur privés, ce qui démontre que les frontières entre le secteur public et privé s'estompent.

Dans le groupe formation sciences et technologies, le postulat de départ est que dans ce domaine de formation, il y a l'opportunité de créer l'INSA Hauts de France.

Le groupe a en conséquence réfléchi sur l'architecture suivante : les licences actuelles de l'ISTV et de la FSMS seraient délivrées par l'université tout en étant portées administrativement par l'INSA, et les masters seraient délivrés sous le label « INSA ».

Les licences professionnelles n'ont pas encore été intégrées dans la réflexion.

Madame HARMAND rassure les étudiants en affirmant que les droits d'inscriptions n'évolueront pas et qu'ils resteront aux montants fixés par voie réglementaire.

Monsieur BARBIER évoque également que le projet démarrera avec les mêmes équipes pédagogiques afin d'assurer une stabilité.

Monsieur ASSE félicite l'université pour sa méthode de travail de faire émerger collectivement les idées. Il insiste sur l'importance du projet pour le territoire valenciennois.

Monsieur COUTELLIER intervient pour informer le conseil du classement de l'ENSIAME fait par la presse, et en particulier le magazine « L'étudiant » sur la moyenne de 6 critères pris parmi les 30 existants ( moyenne du baccalauréat des intégrés, travailler dans l'industrie automobile , aéronautique et ferroviaire, travailler dans le transport, part des élèves en apprentissage, nombre de diplômés en poste à l'étranger, salaire à la sortie) l' ENSIAME se classe troisième.

Dans le groupe recherche sciences et technologies, le groupe a travaillé à identifier des mots-clefs afin de déterminer une interaction entre les équipes. Trois familles de mots-clefs ont été identifiées :

- mobilité intelligente durable et sûre
- technologie, ingénierie pour la santé et le handicap
- cycle de vie, fiabilité et robustesse

Monsieur le Président remercie Madame HARMAND et l'ensemble des intervenants.

#### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RUTKOWSKI demande s'il est prévu que l'établissement mette en œuvre un statut de l'élú du personnel, à l'instar du statut de l'élú étudiant qui existe déjà.

Monsieur le Directeur Général des Services prend en compte sa remarque, il lui précise que ce statut relatif aux représentants élus du personnel n'existe pas pour le moment. Ce chantier est à inscrire dans les réformes à mener selon un calendrier des priorités à définir.

Monsieur RUTKOWSKI remercie monsieur le Directeur Général des Services pour sa réponse.

Monsieur RUTKOWSKI se fait le relai des inquiétudes des personnels d'entretien des locaux relatives aux départs en retraite de leurs collègues, et plus précisément sur la façon dont sera réparti la charge de travail induite par ces départs.

Monsieur le Directeur Général des Services répond que la réflexion est en cours pour tenir compte de ces départs dans l'intérêt du service.

Monsieur LESUEUR prend la parole pour demander que les conclusions de l'enquête relative à l'accompagnement du personnel dans la prévention des risques psychosociaux en partenariat avec l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), soient communiquées au conseil d'administration lors de la prochaine séance.

Monsieur le Président lui répond positivement.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 19 H 15.

Le 16 décembre 2016

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA